



Tunis, le 09/03/2023

COMMUNIQUÉ

Retrait d'agrément d'un FCPR: STARTUP Fund

Le Conseil du Marché Financier (CMF) informe le public que son collègue a décidé, en date du 07 mars 2023, le retrait d'agrément du Fonds Commun de Placement à Risque «STARTUP FUND».

Cette décision a été prise suite à la demande de son gestionnaire, la société "AJYAL CAPITAL", étant donné que le fonds en question n'a pas été constitué et n'a pas collecté de fonds.

Rappel des caractéristiques du fonds :

Dénomination :	STARTUP FUND
Forme juridique :	FCPR bénéficiant d'une procédure allégée
Agrément du CMF :	N°01-2019 daté du 14 février 2019
Date du visa du prospectus d'émission :	11 juin 2019
Texte applicable :	Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Montant cible :	10 000 000 DT
Durée de vie :	10 ans
Gestionnaire :	AJYAL CAPITAL
Dépositaire :	ATTIJARI Bank